



Veele Massin a obtenu le prix Herman Diederiks 2013 (ensemble avec Gonçalo Gonçalves) pour son article [« La Discipline'. Une analyse de la dialectique entre violence individuelle et violence institutionnelle dans une institution belge pour jeunes délinquants difficiles \(1922-1970\) »](#) publié dans la revue Crime, histoire et sociétés/Crime, history and societies, Vol. 18, N°1 / 2014. Elle a répondu à quelques questions concernant son travail.

*** L'article qui a obtenu le prix Herman Diederiks 2013 est basé sur votre recherche doctorale. Comment avez-vous été amenée à travailler sur le thème de la violence dans les institutions belges pour jeunes filles délinquantes ?**

Ce travail sur la violence s'est imposé de lui-même dans le cadre de ma recherche doctorale sur le traitement institutionnel des filles placées par les juges des enfants. C'est en étudiant les trajectoires globales et les parcours au sein de l'institution, en essayant de comprendre comme un « cas » pouvait devenir « difficile » que j'ai constaté que la violence institutionnelle était alors une réalité et que cette réalité était peut-être plus complexe que ce qu'on aurait pu penser. C'est une question qui a un écho direct dans les pratiques actuelles puisqu'aujourd'hui encore, un certain nombre de mineurs qui relèvent de la protection de la jeunesse sont qualifiés « borderline » car, parfois, violents, notamment dans le cadre de l'institution. Il semble qu'une continuité de pratiques et de qualification existe en ce domaine et je trouvais important de donner à cette question une perspective diachronique.

*** Qu'avez-vous ressenti pendant cette recherche ? Recommanderiez-vous à des jeunes chercheurs de travailler dans ce domaine ?**

J'ai aimé travailler sur la question de la gestion de la délinquance, sur les rapports entre l'Etat et la justice, sur l'évolution de la conception de l'enfance et de la jeunesse en Belgique. Ma recherche m'a permis de mieux cerner l'évolution des pratiques psy au cours du 20^e siècle, mais aussi de mieux comprendre comment la société en général pouvait réagir face à « ses » jeunes, en particulier les filles. Je n'ai pas la prétention d'avoir répondu à toutes les questions posées ou à poser et donc oui, bien sûr, je recommanderais à d'autres chercheurs de s'engager sur cette voie. La recherche que j'ai menée touche à plein de domaines très larges : l'histoire de la médecine, l'histoire de l'éducation, l'histoire de la prise en charge sociale, l'histoire de l'enfermement... et en ces domaines, plein de choses sont encore à faire. Pour l'instant, une jeune chercheuse de l'Université de Gand a commencé une thèse sur la question des émotions des jeunes délinquants placés en institution et dans cette optique, elle travaille sur le même genre d'archives que celles sur lesquelles j'ai travaillé mais en développant son sujet tout à fait différemment. Je trouve cela passionnant et je suis contente de savoir que mon travail peut lui être utile.

*** Diriez-vous que vous que votre recherche relève de l'histoire des femmes ?**

Oui, inévitablement. La condition de « fille » des personnes placées sur lesquelles j'ai travaillé est essentielle pour comprendre les trajectoires, comment elles sont arrivées jusque là,

comment leurs histoires se sont dénouées. Ces filles ont toutes des histoires différentes, particulières, mais leur condition de filles et futures femmes font qu'elles vont être traitées par la justice, par les médecins, par les religieuses, par l'Etat, d'une certaine manière et pas d'une autre. Voir comment la société traite ses jeunes femmes (et je pense notamment aux jeunes femmes enceintes ou filles-mères) est très éclairant pour comprendre quelles sont les priorités et comment sont réglés les « problèmes », à la fois par les familles, l'administration, le monde judiciaire. Etre une fille avant les années 1960 pouvait être « facile » pour peu que vous respectiez certains codes ou que vous soyez né dans la bonne famille. Dans le cas contraire, les choses se compliquaient inévitablement et il ne faudrait pas l'oublier trop vite. Ces filles, ce sont aussi, d'une certaine manière, nos mères ou nos grands-mères.

*** A votre avis, quelle est la principale contribution de votre travail à l'histoire de la justice pénale en Belgique et en Europe au 20e siècle ?**

J'espère avoir pu démontrer l'intérêt d'une étude ciblée sur une population « stigmatisée » et sur une institution particulière. Le pari n'était pas gagné d'avance mais j'ai poursuivi dans cette voie : l'analyse très fine des pratiques, avec une perspective de micro-histoire très importante, remise dans un contexte étatique, institutionnel et social plus large, était important pour moi. J'espère avoir pu mettre au jour des modes de fonctionnement institutionnels qui n'auraient peut-être pas été mis en évidence si j'avais multiplié les coups de sonde dans divers types d'institutions sans jamais réellement aller au fond des choses. Je suis très contente de mon projet et des résultats que cela a donné.

*** Qu'est-ce qui vous a le plus surpris dans votre recherche ?**

Peut-être le gouffre existant entre d'une part la littérature sur la délinquance juvénile, le discours de l'administration de la justice et des praticiens et d'autre part les pratiques d'enfermement, de soin, d'éducation. Je savais que les choses ne seraient pas comment elles étaient présentées, mais je n'aurais pas cru que ce serait à ce point-là. Par exemple, l'institution et l'administration de la justice disent pendant près de trente ans que toutes les filles sont soumises à une formation ménagère et scolaire et puis en réalité, une grande partie d'entre elles ne voient jamais ni la classe, ni une cuisine. Cela m'a appris en fin de compte dans quelle mesure tous ces professionnels sont aussi dans une dynamique d'auto-promotion et d'auto-justification, pour des tas de raisons qui pour eux, se tiennent. Mais les conséquences sont dramatiques pour la population placée car si l'état des choses n'est pas dit, celui-ci ne peut pas non plus être amélioré.

*** Avez-vous trouvé des détails ou des histoires amusantes que vous n'avez pas retenus pour votre thèse ou votre article ?**

L'institution essaie de régler tant bien que mal l'apparence des filles, notamment leur maquillage et leurs vêtements. C'était une question vraiment intéressante mais que je n'ai pas exploité comme j'aurais voulu. Par exemple dans les années 1930, des visiteurs (le personnel d'une autre institution d'Etat pour garçons) se demandent pourquoi les filles ont les lèvres bleues. Les religieuses expliquent que le rouge à lèvres est interdit : les filles se maquillent donc avec de l'encre. Les hommes trouvent ça absurde et ne se gênent pas pour dire que leurs propres épouses portent du rouge à lèvres et qu'en fin de compte, « une femme soignée est une femme maquillée ». Ces petites anecdotes font aussi la vie de l'institution.

*** Envisagez-vous de tirer d'autres articles de cette recherche ?**

J'ai déjà publié plusieurs papiers sur base de mes recherches doctorales et la dissertation elle-même est en voie de publication. Je m'intéresse toujours au sujet et je suis persuadée que ça donnera lieu à des futurs projets, dans la lignée de celui-ci, mais avec de nouvelles orientations.

*** Quelles futures recherches projetez-vous ? Allez-vous demeurer dans le champ de la recherche sur la criminalité et la justice pénale ?**

Pour l'instant je fais de nouvelles recherches sur la psychiatisation des femmes, toujours en lien avec la question de l'enfermement. J'essaie de comprendre quelles sont les causes sociales de placement en institution asilaire/hospitalière et comment ces causes sociales sont alors prises en charge par le monde médical. Je suis donc plus dans une perspective d'histoire de la médecine, mais les liens avec l'histoire judiciaire restent évidemment très forts. J'apprécie de ne pas trop cloisonner les champs, c'est la seule manière aussi de faire évoluer la recherche.

*** Savez-vous déjà comment vous utiliserez les 500 € du prix Herman Diederiks ?**

J'ai utilisé ces 500€ pour financer la traduction d'un article. Ca m'a donc été très utile et je remercie encore une fois la revue Crime, Histoire et Société et l'IAHCCJ pour ce prix qui soutient les jeunes chercheurs.